

Dossier administratif

Inscriptions 2020 – 2021

Check-list

NOM – Prénom :

Section :

POUR TOUS

- Carte d'identité en cours de validité (+ celle du parent si l'étudiant est mineur)
- Preuve d'adresse de la carte d'identité (**Informations contenues dans la puce électronique**)
- Extrait d'acte de naissance
- 1 photo d'identité récente
- Titre d'accès au 1^{er} cycle de l'enseignement supérieur
 - Diplôme obtenu en Belgique :
 - CESS en 2020 : formule provisoire
 - CESS avant 2020 : diplôme définitif
 - En cas d'examen d'admission et de jury, il faut fournir une attestation de l'école secondaire dans laquelle le cursus « normal » a été suivi et des éventuels justificatifs d'années académiques entre la « fin du cursus normal secondaire » et l'obtention du jury ou de l'examen d'admission universitaire

DOCUMENTS SUPPLÉMENTAIRES POUR LES MEMBRES DE L'UNION EUROPÉENNE

- Carte de séjour en Belgique en cours de validité
- Preuve d'adresse de la carte de séjour en Belgique
- Certificat de résidence pour l'étudiant(e) luxembourgeois ou domicilié au G.-D. du Luxembourg
 - Diplôme obtenu à l'étranger au sein de l'Union européenne :
 - Baccalauréat français et relevé de notes en 2020
 - Diplôme secondaire luxembourgeois en 2020 : diplôme définitif
 - Baccalauréat/diplôme secondaire luxembourgeois avant 2020 : diplôme définitif
 - Autre diplôme : diplôme définitif
 - ❖ Équivalence
 - Soit l'attestation de dépôt de la demande d'équivalence (avant le 15/07/2020)
 - Soit l'équivalence définitive

DIPLÔME SECONDAIRE/BACCALAURÉAT OBTENU AVANT 2019 – 2020

- Attestation(s) originale(s) de fréquentation** (Ou le Curriculum Académique) des études supérieures comprenant les résultats et la signature du chef d'établissement et **relevé(s) de notes officiel(s)**
 - 2015 – 2016
 - 2016 – 2017
 - 2017 – 2018
 - 2018 – 2019
 - 2019 – 2020

- Autre(s) attestation(s) originale(s) d'occupation après les études secondaires
 - 2015 – 2016
 - 2016 – 2017
 - 2017 – 2018
 - 2018 – 2019
 - 2019 – 2020

- Attestation d'apurement de dettes** délivrée par l'établissement belge d'enseignement supérieur dans lequel l'étudiant était précédemment inscrit
- Attestation originale du bilan de santé** délivré par le Centre de Santé publique pour les étudiants précédemment inscrits en Haute École

CAS PARTICULIERS

- Candidat(e) ayant l'autorisation de l'ONEM d'entreprendre des études
 - Formulaire C 93

- Candidat(e) ayant été inscrit(e) à l'ONEM, ORBEM, FOREM ou au chômage
 - Attestation de fin d'inscription (émargement) à ACTIRIS, ONEM, ORBEM, FOREM ou au chômage
 - Attestation de la Caisse d'allocations familiales stipulant si celles-ci ont été payées et sous quel statut (ex. demandeur d'emploi), uniquement pour le candidat ayant moins de 25 ans.

- Candidat(e) pris(e) en charge par le CPAS
 - Attestation du CPAS : revenu d'intégration sociale (RIS) ou aide équivalente au RIS

- Candidat(e) ayant un emploi
 - Permis de travail en cours de validité (selon le cas : A, B ou C)
 - Contrat de travail en cours de validité ou preuve de perception d'un revenu de remplacement
 - Fiches de paie mensuelles (montant minimum net = montant du RIS)¹

¹ Remplir les conditions visées à l'article 105, §2, du décret du 7 novembre 2013. « Est considérée comme activité professionnelle réelle et effective celle dont la rémunération correspond et a correspondu, sur 6 des 12 mois précédant l'inscription, à la moitié de la rémunération mensuelle moyenne minimum garantie fixée par le Conseil national du Travail. »